

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2547/2018	Objet : Demande de subvention au Département du Val de Marne pour l'aménagement cyclable d'une zone 30 sur l'avenue de Grosbois, entre l'avenue de la Belle Image et la rue Pierre Besançon, dans le cadre du Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables (SDIC).

Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 5

Absents : 2

Votants : 25

L'an deux mil dix-huit, le 2 octobre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 septembre 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Joël VILLAÇA, Alphonse BOYE, Nathalie BOIXIERE, Virginie LECARDONNEL, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, Samantha CRISIAS, conseillers municipaux.

Absents représentés : Bernard KAMMERER donne pouvoir à Sylvie GERINTE, Florence TORRECILLA donne pouvoir à Alain BOUKRIS, Alexandre RICHE donne pouvoir à Arlette LEPARC, Magali OLIVE donne pouvoir à Danielle METRAL, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI.**Absents :** Hakima OULD SLIMANE, Fabrice LEVEAU.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1 à L1111-10 et L 3334-16 ;**Vu** la délibération du Conseil départemental n°2018-2-4 modifiant le mode d'attribution de la subvention départementale aux collectivités en matière d'aménagement cyclable ;**Considérant** que le budget primitif de la commune a prévu la requalification de l'avenue de Grosbois et son aménagement cyclable en zone 30 ;**Considérant** que la commune de Marolles-en-Brie sollicite l'attribution d'une subvention, dans le cadre du Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables, pour l'aménagement cyclable en zone 30 sur l'avenue de Grosbois, entre l'avenue de la Belle Image et la rue Pierre Besançon ;**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,****A l'unanimité :****ARTICLE 1 : AUTORISE** Madame le Maire à déposer une demande de subvention au Département du Val de Marne pour l'aménagement cyclable d'une zone 30 sur l'avenue de Grosbois, entre l'avenue de la Belle image et la rue Pierre Besançon, dans le cadre du Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables (SDIC) ;**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes afférents à ladite demande de subvention.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 2 octobre 2018



Sylvie GERINTE

Maire de Marolles-en-Brie